

provinces de l'Atlantique ont les plus faibles pourcentages de logements construits après 1960, l'Île-du-Prince-Édouard se situant au bas de l'échelle avec 19.0%. Terre-Neuve fait toutefois exception avec 28.6%, chiffre proche de la moyenne nationale. L'Alberta, la Colombie-Britannique ainsi que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest sont les seuls à avoir enregistré des pourcentages supérieures à la moyenne nationale, soit respectivement 34.5%, 35.3%, et 58.4%. Les pourcentages pour les régions métropolitaines de recensement se situent entre 19.3% (Windsor) et 40.9% (Edmonton).

**Durée de l'occupation.** Les données du recensement de 1971 sur la durée de l'occupation par les chefs de ménage, qui sont présentées au tableau 14.7, fournissent une indication de la mobilité des Canadiens. En 1971, 66.8% des chefs de ménage vivaient depuis 10 ans ou moins dans le logement où ils ont été dénombrés, et 17.8% y vivaient depuis moins d'un an. Ces chiffres ne diffèrent pas sensiblement de ceux enregistrés en 1961 (68.6% et 15.3%). La plus longue durée d'occupation a été enregistrée dans les régions rurales agricoles, où 65.6% des chefs de ménage occupaient le même logement depuis plus de 10 ans.

Le schéma des variations provinciales concernant la durée de l'occupation est semblable à celui concernant la période de construction. Les provinces Maritimes ont enregistré la proportion la plus faible de chefs de ménage ayant occupé leur logement pendant 10 ans ou moins, les pourcentages variant entre 50.3% (Île-du-Prince-Édouard) et 55.0% (Nouveau-Brunswick). Les pourcentages les plus élevés ont été enregistrés en Alberta (70.6%), en Colombie-Britannique (74.1%) et dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest (90.7%). Pour les régions métropolitaines de recensement les pourcentages s'échelonnaient entre 59.5% (Windsor) et 76.1% (Calgary) et 76.2% (Edmonton). A Calgary, 25.7% des chefs de ménage occupaient le logement où ils ont été dénombrés en 1971 depuis moins d'un an.

#### 14.3.4 Valeurs, loyers et hypothèques

**Valeurs.** Le recensement de 1971 demandait aux chefs de ménage occupant un logement non agricole dont ils étaient propriétaires d'estimer la valeur marchande. Le tableau 14.8 donne les valeurs médianes des logements individuels par province et par région métropolitaine. La valeur médiane pour 1971 (\$19,020) représentait une augmentation de 72.6% par rapport à celle de 1961 (\$11,021). La valeur médiane dans les régions rurales était de \$10,310, contre \$26,902 dans les centres urbains de 500,000 habitants et plus.

Les valeurs médianes par province se situaient entre \$7,828 (Terre-Neuve) et \$23,768 (Ontario). Les provinces Maritimes, ainsi que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, ont également accusé des valeurs extrêmement basses. Seules l'Alberta et la Colombie-Britannique ont, comme l'Ontario, enregistré une valeur médiane supérieure au chiffre national. Parmi les régions métropolitaines de recensement, Chicoutimi - Jonquière avait la valeur médiane la plus faible, soit \$15,489. Toronto avait la plus élevée, soit \$32,408, suivie de Vancouver avec \$26,702.

**Loyers.** D'après le recensement de 1971, qui faisait état du loyer mensuel en espèces pour les logements non agricoles occupés par un locataire, la moyenne nationale était de \$110. Ce chiffre représente une augmentation de 69.2% par rapport à 1961 (\$65). Le loyer moyen enregistré dans les régions rurales était de \$71, chiffre bien inférieur à celui observé dans les agglomérations urbaines de 500,000 habitants et plus (\$122).

Le tableau 14.8 indique le loyer moyen en espèces par province et par région métropolitaine. L'Île-du-Prince-Édouard avait la moyenne la plus faible (\$86), et l'Ontario la moyenne la plus élevée (\$129). Comme c'était le cas pour la valeur médiane des logements, seules l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario se situaient au-dessus de la moyenne nationale, et Toronto avait le loyer moyen en espèces le plus élevé de toutes les régions métropolitaines de recensement, soit \$151, tandis que Chicoutimi - Jonquière et Saint-Jean (N.-B.) se partageaient la dernière place avec une moyenne de \$83.

**Hypothèques.** Le recensement de 1971 demandait aux chefs de ménage occupant un logement non agricole dont ils étaient propriétaires de déclarer si leur logement était grevé d'une ou de plusieurs hypothèques et d'indiquer le genre de détenteur de la première hypothèque. Ces données, tout comme celles relatives aux valeurs des logements, ont été calculées pour les logements individuels. Le tableau 14.8 donne le pourcentage des logements hypothéqués par province et par région métropolitaine.